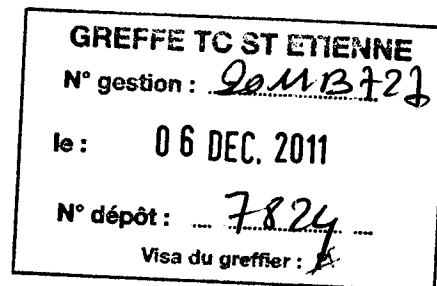


A2G
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros
Siège social : Rond Point Leclerc, avenue Hélène Boucher
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON
532 413 564 RCS SAINT ETIENNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} JUIN 2011



L'an deux mille onze,

Le 1^{er} juin,

A 14 heures,

Les associés de A2G, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune, se sont réunis spontanément en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, à l'issue de la signature des statuts.

Sont présents :

Monsieur Christophe GANDON, propriétaire de
Mademoiselle Estelle GANDON, propriétaire de

255 parts sociales
245 parts sociales

Total égal au nombre de parts
composant le capital social

500 parts sociales
=====

seuls associés de la Société et représentant en tant que telles la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe GANDON, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par la gérance,
- Lecture de l'avenant au bail,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

EG LG.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport établi par la gérance,
- les statuts de la société,
- l'avenant au bail,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et de l'avenant au bail, approuve ses conclusions et décide, de transférer le siège social de la société du Rond Point Leclerc, avenue Hélène Boucher - 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON au Rond Point des Goutterons - 40, avenue Jean Mermoz - 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier corrélativement l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : Rond Point des Goutterons - 40, avenue Jean Mermoz
42160 -ANDREZIEUX BOUTHEON

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

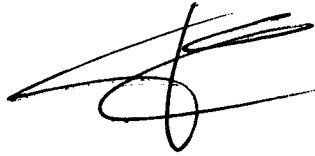
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

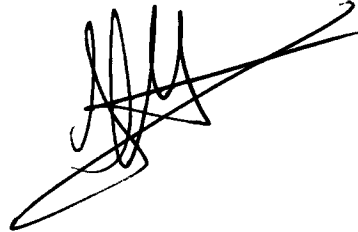
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Christophe GANDON



Estelle GANDON



**DECLARATION SOUSCRITE
en application de l'article 53
du décret 84-406 du 30 mai 1984**

Le soussigné Christophe GANDON,
demeurant 31 bis, avenue Thermale – 42600 MOINGT MONTBRISON

Agissant en qualité de Gérant de la société A2G, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ST ETIENNE sous le numéro 532 413 564,

Déclare et atteste que le siège social de la société A2G a été fixé :

depuis l'origine jusqu'au 1^{er} juin 2011
au rond point Leclerc, avenue Hélène Boucher - 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON

depuis le 1^{er} juin 2011
au rond point des Goutterons - 40, avenue Jean Mermoz - 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON



Fait en deux exemplaires
A Andrezieux Bouthéon
Le 1^{er} juin 2011
(art.53 D.30.5.1984)]